



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50284

Texte de la question

Après avoir pris connaissance de la réponse apportée aux questions nos 44235, 46145 et 46787 de ses collègues, M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'absence de réponse quant à l'utilisation massive des heures supplémentaires, estimées à 800 000 par an. Une réduction substantielle du recours aux heures supplémentaires permettrait d'offrir au concours un nombre de postes sensiblement plus élevé. Ainsi des maîtres auxiliaires non réemployés et des jeunes diplômés souhaitant devenir enseignant pourraient intégrer l'éducation nationale. En termes de lutte contre le chômage, il s'agirait d'une mesure très efficace. En outre, elle permettrait des économies pour les finances publiques. Il souhaiterait donc connaître le nombre précis d'heures supplémentaires effectuées dans l'enseignement secondaire et supérieur en 1994, 1995 et 1996, les motivations de ce recours massif aux heures supplémentaires ainsi que les dispositions envisagées pour y mettre un terme et y substituer des emplois de nouveaux titulaires.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50284

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1740